



Lettre du Maire de Mars 2021

Un an après les élections municipales, qu'en est-il de nos promesses de campagne ?

Malgré un contexte hanté et malmené par le coronavirus, vos élus n'ont jamais ralenti leur marche en avant, ainsi :

- Le site informatique créé par Paul Gruson est opérationnel.
 - Le parc paysager et les espaces consacrés à la biodiversité seront achevés à la fin du mois.
 - Grâce au travail de Frédéric et de Jérémy, votre cadre de vie s'est encore amélioré.
- L'éclairage du chemin réunissant les deux écoles est réalisé. Prochainement, ils procéderont à l'éclairage du chemin reliant la Place de l'Eglise aux lotissements « des Fleurs » et « Louis DELAIRE (De Cortewylde straete) ».
- Cinq bornes pour lutter contre les déjections canines sont installées.
- La rénovation des enduits intérieurs de l'église est achevée.
- Un lampadaire a été installé par le SIECF au croisement de la Haeg Straete et de la rue du Docteur Maréchal.
 - Le devis concernant l'aménagement de l'espace public face aux nouvelles maisons construites rue de Bailleul est validé. Les travaux vont être réalisés par l'entreprise TTL.
 - Dans les semaines à venir, de nouvelles structures de jeux pour les enfants de 3 à 11 ans compléteront celles existantes. Elles seront implantées sur le même espace.

Renouvellement de l'opération Hauts de France propre ce dimanche 21 mars.

Sous l'égide de la Région Hauts de France et de la Fédération des chasseurs, je vous invite, en famille, au traditionnel ramassage des déchets dans le village.

Il y a du travail : les pluies de ces dernières semaines ont fait remonter les nombreux détritiques qui gisent au fond des fossés et c'est assez édifiant...

Toutes les bonnes volontés, que nous espérons nombreuses malgré le contexte épidémique, sont les bienvenues. Nous vous accueillerons à 9h30 salle des Fêtes pour la constitution des équipes et la détermination des lieux à nettoyer. Prévoyez des vêtements chauds et des bottes. Un « 4 dents » fait merveille pour recueillir les déchets

au fond des fossés. Les gants et les sacs seront fournis.

Danger : stationnement gênant et dangereux.

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous plaindre des stationnements dangereux.

Je vous ai demandé à plusieurs reprises dans la lettre du maire, de ne pas stationner sur les trottoirs, sans grand succès hélas... Il est pourtant facile de laisser un mètre disponible pour le passage d'une poussette d'enfant et de vérifier que la visibilité n'est pas occultée.

Merci de respecter cette consigne. Il me serait désagréable de devoir passer par des mesures plus contraignantes comme le stationnement en alternance et la mise en sens unique de certaines rues ou de faire appel à la gendarmerie.

J'ai aussi été interpellé sur cette situation particulièrement dangereuse rue de la gare. Comme il s'agit d'une route départementale j'ai demandé aux services départementaux de réglementer le stationnement et de prendre des mesures pour renforcer la sécurité des usagers et des résidents.

Les joints des ponts TVG, une lutte du pot de terre contre le pot de fer :

C'est une mauvaise nouvelle mais nous ne luttons pas à armes égales. Malgré notre obstination, le bras de fer engagé entre la SNCF, la CCFI et la commune ne tourne pas à notre avantage. En effet, le gouvernement vient de sortir un texte qui oblige les communes à entretenir « la continuité de la voirie » ainsi que les trottoirs et les rambardes des ouvrages d'art. Quant à la communauté de commune, bien que nous lui ayons donné la compétence de l'entretien des voies communales, elle se défausse.

En effet les statuts de la CCFI excluent de l'intérêt communautaire les ponts et aqueducs . On s'oriente vers la signature d'une convention entre la SNCF et la commune qui définira les conditions d'entretien et les charges y afférentes...

La seule réfection des joints est estimée à 30.000 € HT par pont !

Qu'elles sont les décisions prises par le conseil municipal le 21 janvier dernier.

- Deux demandes de subventions auprès de l'état ont été votées à l'unanimité et chacune pour un montant de 382.776 €.

- Comme les années précédentes, le conseil municipal a adopté la fiscalisation de la cotisation due au SIECF par 10 voix pour, 3 oppositions et 2 abstentions.

Cette cotisation d'un montant de 9,20 € par habitant se décompose comme suit : électricité 3,60 €, gaz 0,60 €, éclairage public 3,50 €, télécommunication 1,50 €.

- Le 1^{er} janvier 2021, l'état a supprimé les taxes d'inhumation. A Merris, les élus les avaient fixées à 150 €. Conséquemment, le conseil a décidé de majorer le tarif des concessions en étalant cette somme sur 3 ans.

En 2021, la concession d'un caveau, d'une caverne ou d'une case au columbarium

est donc portée à 278 € pour 30 ans et à 450 € pour 50 ans.

Agrandissement de la salle des fêtes :

Pour des motifs liés au PLUi, le permis de construire du local destiné à accueillir les vestiaires, une douche et un lieu de stockage est pour l'heure abandonné.

Commerces ambulants sur la place de l'église :

Un commerce de fruits et légumes sera présent le jeudi à partir de 16h30.

Rappel : - poissonnerie le jeudi à partir de 16h30

-Le vendredi après-midi : pâtisserie

Distribution des sacs de tri

Les permanences pour la commune de Merris auront lieu Salle Polyvalente :

- **Mercredi 10 mars 2021**, de 9h00 à 11h30,
- **Samedi 13 mars 2021**, de 9h00 à 11h30,
- **Samedi 20 mars 2021**, de 9h00 à 11h30.

En bref

Voilà donc les petites et grandes nouvelles qui émaillent la vie de la commune et qui témoignent du travail de vos élus, notamment de mes adjoints, de l'équipe administrative et des agents communaux.

Le virus sévit toujours et ses mutations sont réputées encore plus dangereuses, autant de bonnes raisons pour se faire vacciner ... dès que possible... En attendant, demeurez prudents et respectez les gestes barrières malgré ce qu'il en coûte en convivialité.

Bien cordialement,

Votre maire, Yves Delfolie